



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION TECHNIQUE SUR LE PSE DU 14 AVRIL 2011

La réunion portait sur la relecture de la version modifiée du document du PSE. La CGT a encore insisté sur le fait d'intégrer le projet structurant (Transmission 6F) dans ce document à la rubrique « recherche de projets industriels pour maintenir l'emploi et assurer l'avenir du site de Blanquefort ». Dans un premier temps, la direction (sans la présence du DRH) prend note mais maintient son refus malgré notre insistance. Nous y trouvons pourtant encore les projets de reconditionnement moteurs et transmissions, de fabrication de pièces pour l'activité Powertrain et d'autres pièces mécaniques dont Ford Europe ne parle plus du tout !

Environ une heure après que la réunion ait commencé, le DRH fait son entrée sans explication sur les motifs de son retard. C'est assez rare pour le souligner. Nous supposons que la possibilité pour la CGT de saisir la justice a dû l'occuper ce matin et du coup le retarder.

Du fait de sa présence, la discussion est repartie sur l'intégration de la fabrication de la boîte de vitesses automatique. Il a dit qu'il allait le faire inscrire dans le document. Comme nous savons que c'est Ford Europe qui décide du contenu du document de consultation du PSE, cela explique vraisemblablement son retard.

La direction envisage de rencontrer les préretraitables pour les informer à partir du 28 avril, et les premiers départs pourraient se faire début mai pour les plus âgés.

Au sujet des primes qui seront versées aux préretraités (prime supplémentaire et acompte de la prime de mise à la retraite), la direction n'a pas encore obtenu de réponse écrite mais reste confiante quant à leur défiscalisation (impôt sur le revenu). Concernant les cotisations sociales, l'URSSAF a répondu par écrit qu'elles n'y seront pas soumises. Par contre la CSG et RDS seront retenues ce qui représente 8%.

A propos des périodes de chômage partiel que nous prévoient les directions Ford/FAI, elles sont optimistes sur l'obtention d'une convention APLD (Activité Partielle de Longue Durée). Ceci reste à confirmer même si les représentants de l'état et la DIRECCTE (ex-DDTE) ont autorisé la direction FAI à en faire la demande. A la différence du chômage partiel qui est indemnisé à hauteur de 60% du salaire brut (environ 75% du net), l'APLD l'est à hauteur de 75% du brut (équivalent à 95% du net). La différence se faisant, entre autres, par l'exonération des cotisations sociales par l'État.

La direction doit intégrer dans le document de consultation le fait que Ford s'engage à payer les allocations des préretraités jusqu'au bout.

Nous avons encore insisté sur le fait que les conditions financières pour les préretraitables sont largement insuffisantes. Il faut se rappeler qu'aucune amélioration n'a été apportée depuis l'ouverture de la consultation du CE sur ce PSE. C'est inacceptable !